



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnes sans domicile fixe

Question au Gouvernement n° 2064

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Georges Colombier.

M. Georges Colombier. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'action humanitaire d'urgence, l'arrivée des grands froids pose une nouvelle fois avec acuité le problème de l'hébergement des sans-abri. Des milliers de personnes sont aujourd'hui en situation de très grande précarité.

Les plans départementaux d'urgence ont montré la nécessité de créer de nouvelles places d'hébergement. Le plan d'urgence de juin 1995 a permis d'améliorer sensiblement la situation; des problèmes n'en demeurent pas moins.

Ainsi que le disait M. le Président de la République, une société se juge à la façon dont elle traite les plus fragiles de ses membres. Il y va des valeurs de notre société. Il y va aussi de la cohésion sociale et du respect du droit au logement.

Dans ces conditions, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour faire face à la situation des sans-abri cet hiver ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence.

M. Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence. Monsieur le député, parce que le problème des personnes sans abri se pose hélas ! en permanence, le Gouvernement a voulu pérenniser tout au long de l'année une grande partie du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement. Dans cette perspective, le plan hiver n'existe plus. Le Gouvernement a néanmoins demandé aux préfets d'observer une vigilance accrue pendant la période hivernale particulièrement pénible pour ces personnes. Grâce au travail que nous avons accompli avec Jacques Barrot et Pierre-André Perissol, le dispositif d'accueil d'urgence dispose aujourd'hui de moyens suffisants pour répondre aux besoins.

Je vous rappelle à cet égard l'effort budgétaire considérable consenti dans le domaine de l'urgence sociale où les crédits ont plus que doublé en deux ans.

Je vous rappelle aussi - c'est un point essentiel - les améliorations qualitatives très perceptibles des dispositifs d'accueil: transformation des centres d'hébergement pour un accueil plus humain et convivial, développement des systèmes mobiles du type SAMU social, lieux d'accueil de jour, points d'accueil jeunes.

Grâce à ces efforts et à la mise en place d'un téléphone vert national bientôt à trois chiffres, nous disposons désormais d'un dispositif de réponse à l'urgence sociale cohérent, de qualité et animé par un réseau de personnes professionnelles, salariées ou bénévoles, mais de toute façon compétentes et motivées. Il sera encore amélioré par la future loi de cohésion sociale qui comportera plusieurs avancées majeures pour la garantie du devoir d'accueil et du droit au logement.

Un effort important a été réalisé. Il sera poursuivi. Le Gouvernement s'y engage et, croyez-le, le concrétisera dans les faits. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Georges Colombier.

M. Georges Colombier. Monsieur le secretaire d'Etat charge de l'action humanitaire d'urgence, l'arrivee des grands froids pose une nouvelle fois avec acuite le probleme de l'hebergement des sans-abri. Des milliers de personnes sont aujourd'hui en situation de tres grande precarite.

Les plans departementaux d'urgence ont montre la necessite de creer de nouvelles places d'hebergement. Le plan d'urgence de juin 1995 a permis d'ameliorer sensiblement la situation; des problemes n'en demeurent pas moins.

Ainsi que le disait M. le President de la Republique, une societe se juge a la facon dont elle traite les plus fragiles de ses membres. Il y va des valeurs de notre societe. Il y va aussi de la cohesion sociale et du respect du droit au logement.

Dans ces conditions, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour faire face a la situation des sans-abri cet hiver ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a l'action humanitaire d'urgence.

M. Xavier Emmanuelli, secretaire d'Etat a l'action humanitaire d'urgence. Monsieur le depute, parce que le probleme des personnes sans abri se pose helas ! en permanence, le Gouvernement a voulu perenniser tout au long de l'annee une grande partie du dispositif d'accueil, d'hebergement et d'accompagnement. Dans cette perspective, le plan hiver n'existe plus. Le Gouvernement a neanmoins demande aux prefets d'observer une vigilance accrue pendant la periode hivernale particulierement penible pour ces personnes. Grace au travail que nous avons accompli avec Jacques Barrot et Pierre-Andre Perissol, le dispositif d'accueil d'urgence dispose aujourd'hui de moyens suffisants pour repondre aux besoins.

Je vous rappelle a cet egard l'effort budgetaire considerable consenti dans le domaine de l'urgence sociale ou les credits ont plus que double en deux ans.

Je vous rappelle aussi - c'est un point essentiel - les ameliorations qualitatives tres perceptibles des dispositifs d'accueil: transformation des centres d'hebergement pour un accueil plus humain et convivial, developpement des systemes mobiles du type SAMU social, lieux d'accueil de jour, points d'accueil jeunes.

Grace a ces efforts et a la mise en place d'un telephone vert national bientot a trois chiffres, nous disposons desormais d'un dispositif de reponse a l'urgence sociale coherent, de qualite et anime par un reseau de personnes professionnelles, salaries ou benevoles, mais de toute facon competentes et motivees. Il sera encore ameliore par la future loi de cohesion sociale qui comportera plusieurs avancees majeures pour la garantie du devoir d'accueil et du droit au logement.

Un effort important a ete realise. Il sera poursuivi. Le Gouvernement s'y engage et, croyez-le, le concretisera dans les faits. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2064

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : action humanitaire d'urgence

Ministère attributaire : action humanitaire d'urgence

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 1996, page 8186

Réponse publiée le : 11 décembre 1996, page 8186

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 décembre 1996